

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 38

#### A RETENIR :

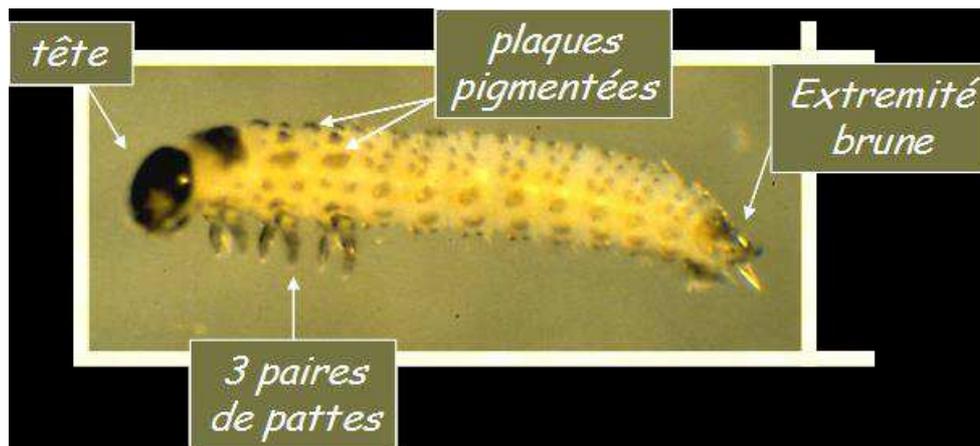
##### Colza :

- Larves de grosses altises : faible pression à ce jour, vérifiez vos parcelles régulièrement.
- Pucerons verts et cendrés sont toujours signalés hors réseau avec des pressions parfois très importantes.

Céréales : cicadelles pression faible, pucerons à surveiller surtout en cas de redoux.

### COLZA

#### LARVES DE GROSSES ALTISES



Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal.  
Pour mémoire le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

## CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)

Les captures se poursuivent cette semaine avec 6 parcelles sur 9 où l'on signale de 2 à 24 insectes par cuvette.

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque.

**La protection doit être en place.**

## PUCERONS VERTS/ PUCERONS CENDRES

Maintenir la surveillance.

**Attention**, des parcelles hors réseau et ayant dépassé le stade 6 feuilles présentent des colonies importantes de pucerons verts et cendrés (plusieurs dizaines par plante). La nuisibilité directe par prélèvement de sève reste exceptionnelle mais dans ces quelques situations, une intervention peut être nécessaire. Voir nos précédents bulletins.

## **CEREALES**

**STADES** : de levée à début tallage pour l'ensemble des céréales.

**LIMACES** : A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles. Présence signalée dans deux parcelles d'orge avec 8 à 20% de pieds touchés.

Les températures douces et les conditions pluvieuses sont favorables à leurs activités. Maintenir la surveillance sur les parcelles n'ayant pas dépassées 3 feuilles.

**CICADELLES** :



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

5 bandes blanches étroites  
6 bandes beiges larges longitudinales  
sur le sommet de la tête  
caractéristiques de l'espèce  
Des ailes disposées en forme de toit (^)  
Tibia postérieur avec de nombreuses  
épines caractéristiques de la famille  
Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès la levée de la céréale.

A ce jour, sur les 29 parcelles (blé, triticale et orge) équipées de plaques engluées aucune ne cumule le seuil de 30 captures (cf. BSV). A noter que les levées tardives ne sont pas favorables à une pression cicadelle importante car on note pour ce ravageur une forte diminution de son activité dès la mi-novembre (les levées précoces restent donc bien les situations les plus à risque). Les conditions pluvieuses ne sont pas favorables à son activité.

#### PUCERONS :

Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

A ce jour leur présence est signalée dans 3 parcelles (blé, triticale et orge) avec 1% de pieds porteurs.

Pour rappel, les variétés d'orge d'hiver AMISTAR, DOMINO, RAFAELA et HIRONDELLA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entrainerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Maintenir la surveillance sur les parcelles, surtout en cas de redoux.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques  
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives/>
- et pour toute autre information  
[www.allier.chambre-agriculture.fr](http://www.allier.chambre-agriculture.fr)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"